

## Ce que nous avons entendu

*« C'est notre droit! Si c'était leur droit, ils feraient exactement la même chose. »*

### Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

- Les membres des collectivités pêchent plusieurs espèces, notamment le saumon, le bar, la truite, le homard, l'alose, le pétoncle, les palourdes, pétoncles et huîtres. Toutefois, les espèces pêchées à des fins alimentaires peuvent varier selon les collectivités. Par exemple, la collectivité d'un participant n'a que deux espèces pour la consommation, comparativement à une autre, qui en a un certain nombre.
- Les participants ont des bureaux des pêches pour administrer le programme. Dans une collectivité, tous les membres obtiennent des étiquettes pour un pourcentage du quota de pêche à des fins alimentaires de la collectivité, et les gardes-pêche gèrent la distribution des étiquettes et le dénombrement de poissons.
- Les participants emploient des travailleurs de la pêche qu'ils financent au moyen des fonds du programme et de leurs propres sources de revenus. Le nombre d'employés dans les collectivités varie grandement : une collectivité compte six employés saisonniers qui travaillent 26 semaines et 11 gardes-pêche qui travaillent de 14 à 16 semaines, et une autre n'a qu'un employé à temps plein et deux employés saisonniers, mais n'a pas de garde-pêche.

### Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

*« Nous n'aimons pas signer l'entente, mais chaque année nous la signons. »*

- Les participants se réunissent régulièrement avec le Ministère pour discuter de leurs pêches à des fins alimentaires, même s'il y a des problèmes. *« Nous avons toujours des débats concernant nos pêches à des fins alimentaires. »*
  - Une collectivité cherche à faire ajouter dans son entente des espèces qui ont été introduites sur son territoire. *« Ce n'est peut-être pas un aliment traditionnel, mais c'est là et nous avons des bateaux et une usine de traitement pour exploiter cette ressource et la distribuer à nos membres pour leur consommation. »*
  - Une autre collectivité cherche à obtenir davantage de financement pour la surveillance et la recherche, en échange de la demande du Ministère d'augmenter la taille du homard pêché à des fins alimentaires. *« Nous leur avons dit, si vous voulez cette proposition, nous aurons besoin de plus d'argent pour les patrouilles et les postes pour que nous vous fournissions des rapports de surveillance qui contiennent des données plus exactes. »*
- Les participants assistent également aux réunions de catégorie 3 avec le Ministère et les pêcheurs récréatifs et commerciaux, lorsqu'il y est question de propositions

qui pourraient avoir des répercussions sur le poisson de consommation comme le saumon de l'Atlantique. « *Nous assistons aux réunions qui portent sur l'état des espèces - il ne s'agit pas de savoir si la pêche vise des fins commerciales ou rituelles, mais bien de savoir si les espèces sont en bonne santé ou non.* »

### **Activités rituelles**

- Les Premières Nations du Nouveau-Brunswick organisent des pow-wow annuels, y compris le pow-wow des pêcheurs, appelé « Giver on the river », qui est organisé par l'Assemblée des Premières Nations. Ces cérémonies comprennent des festins traditionnels préparés avec du poisson. Une collectivité utilise une prise de 5 000 livres pour son pow-wow.

### **Comprendre les composantes techniques des ententes**

« *La participation des collectivités est faible en raison d'un manque de fonds.* »

- Les participants font la collecte de données ainsi que des évaluations des stocks pour des espèces choisies. Par exemple, une collectivité effectue la collecte de données, des évaluations de stocks et des recherches sur les étiquettes pour le saumon, et une autre fait des enquêtes par interrogation à propos du bar, la collecte de données, des évaluations de stocks et mènent d'autres travaux de recherche sur l'anguille. « *Nous assurons le suivi pour ce qui est du nombre, du poids et des maladies.* » Les gardes-pêche exercent eux aussi une surveillance des prises et des pêches et, dans une moindre mesure, ils veillent au respect des règles de pêche.
  - Une collectivité participe aux activités de restauration de l'habitat du bassin hydrographique menées par la province. Elle aimerait que ces types d'activités soient inclus dans son entente relative à la Stratégie relative aux pêches autochtones, car elle pense que le programme se divise en deux avec le programme de protection du bassin hydrographique.
  - Une autre participe à des activités concernant l'habitat qui sont liées au nettoyage après l'inondation des rivières, et elle souhaiterait que son entente prévoie plus d'emplois et une formation pour ces types d'activités.
- Les participants ne pensent pas que les activités techniques financées aux termes de l'entente répondent aux besoins de la collectivité, à l'exception de la surveillance des prises et des pêches. Ils veulent plus de fonds prévus dans l'entente pour une meilleure conduite de ces activités.
  - Une collectivité aimerait aussi que les gardes-pêche aient davantage de pouvoir pour faire respecter les règles de pêche.

### **Comprendre les composantes économiques des ententes**

« *Nous voulons que notre droit de vendre le poisson à des fins alimentaires soit reconnu.* »

- Les bateaux de pêche d'une collectivité vont à un poste de pesage et si le poids de leur prise dépasse son quota, l'excédent est distribué aux membres.

## Comprendre les relations

« *La communication est un élément clé de notre lien avec la gestion des ressources.* »

- Les participants interagissent avec les administrateurs de programme du Ministère, le secteur des sciences, la gestion des ressources ainsi que le bureau local de Conservation et Protection, par l'intermédiaire du personnel de liaison des Premières Nations. Une collectivité fait aussi partie d'un groupe de travail pour régler les problèmes entre le Ministère et la Première Nation à laquelle elle appartient.
  - Une collectivité a déclaré ne pas avoir de bonnes relations avec Conservation et Protection.
- Les participants souhaiteraient que les relations soient plus respectueuses. Par exemple, on ne les « remercie » pas ou ils ne reçoivent pas de réponse du Ministère lorsqu'ils communiquent des données scientifiques ou présentent une demande pour participer à des études scientifiques. « *Ils pensent avoir un pouvoir supérieur à tout le monde.* »
  - Les participants veulent aussi des relations plus respectueuses avec les universités et d'autres ordres de gouvernement qui cherchent à mener des projets de recherche et de restauration concernant leurs territoires et leurs espèces. « *Nous n'avons pas été avisés du projet sur l'habitat jusqu'au moment où ils voulaient obtenir une lettre de soutien. Nous aurions dû figurer parmi les premiers à être avisés et invités à collaborer.* »

« *On entend toujours parler de dialogue véritable, mais qu'est-ce que cela veut vraiment dire pour nous?* »

### Cogestion

« *Sur une échelle de 1 à 10, je leur donne 5 pour la collaboration et la cogestion.* »

- Les participants espèrent qu'à l'avenir, la cogestion mettra fin à la mentalité « nous et eux » qui existe aujourd'hui. Toutefois, il est clair qu'il y a beaucoup de problèmes à régler avant que le Ministère et les collectivités puissent parler de cogestion. « *Lorsque chaque histoire interpelle les Autochtones, les utilisateurs des ressources et le Ministère, alors nous pouvons commencer à avancer.* »
- Un participant s'inquiète du manque de consultation de la collectivité à propos du rapport sur les espèces en péril qui a porté sur le saumon de l'Atlantique et en a fait une espèce préoccupante. « *Le saumon occupe une place importante dans notre culture et notre pêche à des fins alimentaires, et pourtant nous n'avons pas contribué à l'étude.* »

## Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

- Les participants veulent qu'une plus grande partie du financement soit géré par l'intermédiaire du programme, pour payer pour les salaires, les activités techniques, les véhicules et l'équipement vieillissants. Par ailleurs, on soutient un financement

accru pour les activités scientifiques à l'échelle communautaire, et pas seulement pour les groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans.

- Une collectivité aspire à un programme scientifique approfondi de recherche, avec un laboratoire interne et un biologiste.
- Les participants veulent que le droit de vendre le poisson à des fins alimentaires soit reconnu. Une collectivité veut aussi que la gestion et le contrôle du programme soient décentralisés d'Ottawa au bureau ministériel local et, en fin de compte, à la Première Nation elle-même. Une autre veut une distribution équitable du poisson aux fins alimentaires dans les ententes de Nation à Nation. « *Nous avons tous le même droit - ce n'est pas un privilège, c'est un droit - et le Ministère doit s'attaquer à cette disparité.* »
- Les participants soutiennent une collaboration accrue entre les ordres de gouvernement, en particulier parce que les industries comme l'exploitation forestière, qui ont des effets sur le poisson et l'habitat du poisson, relèvent de la compétence de la province. Ils veulent aussi que le gouvernement utilise plus de fonds (non pas par l'intermédiaire du programme) pour informer les Canadiens au sujet des droits visés par l'article 35.1 et pour sensibiliser les étudiants à l'importance de l'écosystème pour le poisson et d'autres ressources.

### **Améliorer l'administration du programme**

- Les participants n'aiment pas l'exigence de déclaration mensuelle, les nouveaux modèles de déclaration ou le calendrier de déclaration modifié. « *Il y a eu beaucoup de changements, et nous devons apprendre seuls.* » Ils rappellent qu'autrefois il n'y avait que deux rapports. Une collectivité aimerait aussi contribuer à l'établissement de ces modèles avant qu'ils soient mis en circulation.
- Un participant indique qu'ils n'ont pas signé leur entente avant août, même si la pêche commence avant août.

### Formation et acquisition de compétences

« *Tous les aspects de la formation seraient utiles à notre bureau des pêches.* »

- Les participants sont en faveur d'une formation accrue des administrateurs de programme, des gestionnaires des pêches, des techniciens de terrain et des gardes-pêche et du renforcement de leurs capacités. Cela comprend une formation portant sur la *Loi sur les pêches* et sur les règlements et politiques connexes, pour qu'ils comprennent mieux les règles de pêche. « *L'administrateur de programme ne nous en dit pas beaucoup.* » Cela comprend aussi une formation, un perfectionnement des compétences et un renforcement des capacités en recherche scientifique et liée à l'eau.

### Évaluer les réussites

*« Un jour, j'aimerais pouvoir aller à la pêche avec mes enfants sans être harcelé et pouvoir manger ce que nous pêchons. C'est-à-dire faire ce qui se faisait autrefois. »*

- La réussite se mesure davantage par la reconnaissance des droits issus de traités de pêcher toutes les espèces, la participation à la prise de décision relative aux droits issus de traités liés au poisson et à l'habitat, et l'accroissement des possibilités, des emplois et des ressources.
- La réussite se mesure aussi par l'offre d'emplois intéressants dans la collectivité et la satisfaction des autres besoins de la collectivité.

### Programme des gardes-pêche autochtones

*« Une plus grande participation de notre part pourrait ouvrir la porte à des relations plus étroites. »*

- Les participants qui ont des gardes-pêche recourent à eux pour surveiller les activités de pêche et faire respecter les règles de pêche. Les participants sans gardes-pêche dans le programme de leur collectivité ont reçu un financement pour former deux gardes-pêche, *« mais lorsqu'ils sont revenus de la formation, il n'y avait pas d'emploi pour eux »*.
- Les participants aimeraient un suivi concernant un rapport qui a révélé que le Ministère était à court de personnel pour faire respecter la loi et que d'autres personnes sont disponibles, comme les gardes-pêche, auxquelles il peut recourir. *« Ils ont dit clairement que le programme des gardes-pêche pourrait être utile pour lutter contre le braconnage dans les rivières. »*